

# APPEL À PROJETS 2023



pour l'INNOVATION et  
la RECHERCHE en SANTÉ



## — CONTEXTE

**S**elon ses statuts, la « Fondation Force pour l'innovation et la recherche en santé », fondée en 1991, a pour but de définir, de promouvoir, de financer ou mettre en oeuvre des actions d'aide et de coopération dans le domaine de la santé, permettant de développer la recherche médicale et biomédicale, ainsi que l'application et l'optimisation des techniques de traitement et de suppléance des fonctions vitales, en vue d'améliorer la qualité des soins apportés aux patients.

Plus particulièrement, depuis 2021, son Conseil d'Administration consacre une partie de ses ressources à des appels à projets spécifiques.



## — OBJET

À travers ce nouvel appel à projet, destiné à financer des projets de recherche et d'innovation, la Fondation Force a pour ambition de contribuer à **des initiatives de e-santé** dont les problématiques sont **liées aux enjeux de MedTech en lien avec les territoires et qui intègrent une dimension digitale majeure**.



## — CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse :

- aux établissements de santé,
- aux structures universitaires,
- aux unités de recherches ou d'investigations,
- aux associations de recherche,
- aux structures ayant vocation à apporter une aide aux transferts technologiques et à la création d'entreprises innovantes
- et aux jeunes entreprises innovantes connectées à l'écosystème territorial de la santé et/ ou du monde académique.

Le porteur du projet doit **impérativement avoir son siège ou a minima un fort ancrage en Alsace**. Toutefois, les collaborations avec des équipes ou acteurs tiers hors Alsace sont fortement encouragées.



## — TYPOLOGIE DE PROJET

Une attention particulière sera portée aux projets relevant des TRL 4 à 6 pour le volet 1 et TRL 3 pour le volet 2.

### VOLET 1

Tout projet innovant (TRL 4 à 6) intégrant une **dimension digitale** (dont intelligence artificielle) et/ou de **technologie embarquée** dont l'impact à court terme est d'**améliorer les pratiques, l'organisation et/ou l'efficacité de l'offre de soins**. Le projet devra démontrer sa capacité à contribuer à l'échelle d'un territoire, et en lien avec ses acteurs de santé, une meilleure prise en charge des patients.

### VOLET 2

Tout projet (TRL 3) relevant de la **médecine intégrative dans une approche santé globale (global health)**. Les projets devront contribuer de manière prospective à **imaginer et mettre en place les solutions d'avenir dans la prise en charge globale et plus humaine des patients**, dans une perspective de **prévention** comme de **prédiction**.

### VOLET 3

Tout projet innovant pour lequel un appui en compétences sur le volet de la **soumission réglementaire d'essais cliniques** ou **toute compétence de CRO** lui serait utile alors qu'il n'en dispose pas des moyens financiers. Sous forme de mécénat compétences, Force se propose de mettre à disposition son Département Recherche & Conseil (qui dispose, à l'image de toute CRO) d'une large gamme de services de recherche clinique à l'appui du développement de médicaments et de dispositifs médicaux de phase II-IV en Europe.

Ce faisant, la Fondation Force permet aux porteurs d'être promoteur de leur démarche, de maîtriser et conserver ainsi la propriété intellectuelle de leurs travaux.

**Pour ce volet spécifiquement**, les projets devront se dérouler ou démarrer au **dernier trimestre 2023** et/ou dans le **courant de l'année 2024**.



## — SUBVENTION

La demande de financement devra se situer **en dessous des seuils suivants** :

**VOLET 1** 200.000 euros sur la durée du projet

**VOLET 2** 100.000 euros sur la durée du projet

**VOLET 3** 5 à 10 jours pour l'appui dans les processus de soumission réglementaires et 20 à 40 jours pour les projets d'étude clinique dans leur phase rédactionnelle.

Le soutien peut être envisagé **pour 2 à 3 ans** sur la base du montant forfaitaire maximum indiqué ci-dessus.



## — CRITÈRES D'EXCLUSION

La Fondation Force **n'a pas vocation à cofinancer des projets thérapeutiques à promotion industrielle.**

Les membres du Conseil Scientifique de la Fondation Force et les équipes sous leur responsabilité ne sont pas éligibles (en tant que porteur ou co-porteur). Les **dossiers incomplets** ne seront pas retenus : il appartient au porteur de veiller à produire l'ensemble des pièces requises.



## — ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ÉVALUATION

Les membres du Conseil Scientifique veilleront particulièrement à la **qualité scientifique des équipes engagées dans le projet** qu'il s'agisse de celle du porteur ou celles de ses partenaires opérationnels.

Une attention particulière sera réservée à la **faisabilité opérationnelle du programme** (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués...) et à la **cohérence des éléments budgétaires** en lien avec la dimension du projet.

Les projets pour lesquels l'effet levier de la subvention de la Fondation Force aura été démontrée **pourront être retenus comme prioritaires.**

Les porteurs devront s'engager à **fournir des éléments d'évaluation intermédiaires** et un **rapport final**. Aussi, il est attendu des porteurs de présenter leurs critères de suivi de leur projet



## — MODALITÉS DE SÉLECTION

L'évaluation du dossier de réponse à l'appel à projet repose sur **3 instances** : le **Bureau de la Fondation**, un **Conseil Scientifique** et son **Conseil d'administration**.

Le **Conseil d'administration de la Fondation** qui, **en plus du commissaire du gouvernement** représentant de l'État, est **composé de 3 collègues** :

- un collègue de **membre fondateur**,
- un collègue de **personnalités qualifiées**,
- un collègue de **partenaires institutionnels**.

Le **Conseil Scientifique** est une instance consultative, auprès du Conseil d'administration, qui sera notamment chargé d'évaluer les dossiers de candidatures à l'appel à projet et d'émettre des recommandations.

Le **Conseil d'Administration** statuera sur la base de ces recommandations et selon les ressources financières disponibles.

Les lauréats seront annoncés **lors d'une cérémonie de remise des dotations.**



## CALENDRIER

3 MARS  
2023

Ouverture de l'appel  
à projets 2023

Transmission  
des candidatures  
sélectionnées  
par le bureau vers le CS

FIN MAI  
2023

Choix définitif  
par le CA

Dépôt des demandes via  
2023@fondation-force.fr

24 MARS  
2023

Vérification  
des critères  
d'éligibilité

Présentation  
des candidatures  
éligibles au Bureau

Instruction  
et jury du CS :  
présentation  
des délibérations  
au Bureau

JUIN  
2023

Annonce et  
remise des prix  
lors d'une cérémonie



## DÉPÔT DES DOSSIERS

Les projets devront **être déposés impérativement** par courriel  
sur l'adresse mail : [2023@fondation-force.fr](mailto:2023@fondation-force.fr)

AU PLUS TARD  
**LE 24 MARS 2023**  
À 12H.

Tous les dossiers recevront un **accusé de réception** : à défaut, le porteur devra se manifester  
auprès des équipes à l'adresse suivante : [contact@fondation-force.fr](mailto:contact@fondation-force.fr)



FONDATION  
**FORCE**  
pour l'INNOVATION et  
la RECHERCHE en SANTÉ

**APPEL À  
PROJETS  
2023**